

DEPARTEMENT DE LA SOMME

FRIAUCOURT

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Dossier d'Approbation

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal du :
Le Maire

3

Guy DEPOILLY



DEPARTEMENT
URBANISME

124 Boulevard Vauban – 80100 ABBEVILLE
Téléphone : 03.22.24.08.71 – Fax : 03.22.24.45.87
E-mail : abbeyille@cabinet-poignon.fr

Les orientations d'aménagement décrites ci-après viennent compléter le dispositif du Plan Local d'Urbanisme de FRIAUCOURT en précisant les lignes directrices de l'aménagement de certains secteurs.

Les orientations d'aménagement visent à assurer l'intégration paysagères et la « greffe » de certaines zones à urbaniser à moyen ou long terme dans le tissu urbain existant.

Conformément à l'article L123-5 du Code de l'Urbanisme, les travaux et les opérations doivent être compatibles avec les orientations d'aménagement et les documents graphiques qui les accompagnent.

Les orientations d'aménagement sont donc opposables dans leurs principes.

A – « LE VILLAGE »

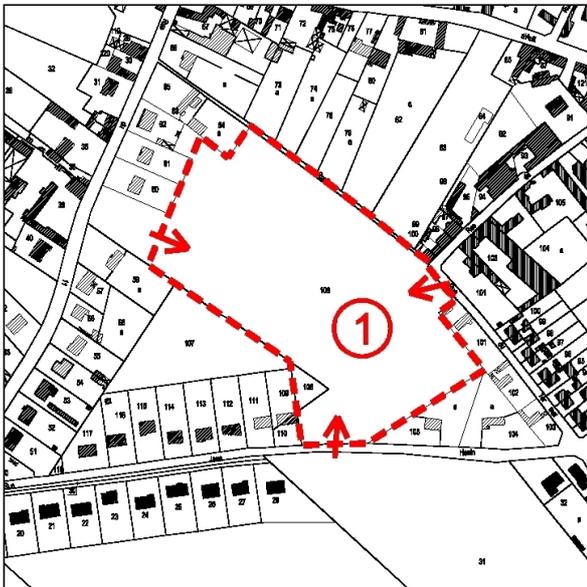
Situation et enjeux



Actuellement en situation de blocage foncier, la zone AUr constitue depuis une vingtaine d'années une réelle opportunité de densification urbaine.

Sa situation en cœur d'îlot permet l'ancrage sur les trois rues périphériques (Rue du 11 Novembre, Jean Henin, du 1^{er} Mai) qui garantit une totale insertion du quartier dans l'existant.

Orientations d'aménagement



LEGENDE:

-  Limite de zone
-  Accès à la voie publique existante

B – « LES DEVANTURES »

Situation et enjeux



Le Conseil Municipal a porté son choix sur le lieu-dit « Les Devantures » situé au Sud de la Rue Jean Hénin.

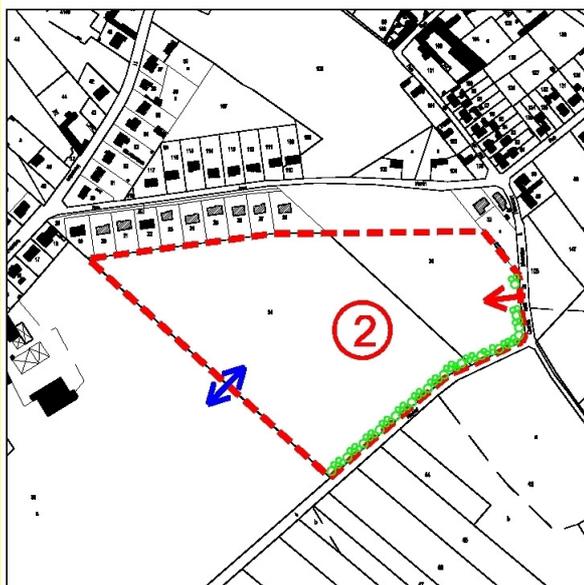
La zone AUr située au lieu-dit « Les Devantures » permettra à terme de densifier le village à l'intérieur d'un cheminement piétonnier défini par les chemins ruraux.

L'accès à la zone devra s'effectuer à partir du chemin rural existant à l'Est.

Le parti d'aménagement devra également intégrer l'ancrage d'un développement potentiel à long terme au Sud de la zone.

Le traitement paysager des franges de la zone devra maîtriser la transition entre l'espace urbanisé et la zone agricole.

Orientations d'aménagement



LEGENDE:

-  Limite de zone
-  Accès à la voie publique existante
-  Emprise à réserver pour aménager une desserte ultérieure
-  Ceinture verte à créer

C – « DESSUS DU FOND DE MENINCOURT »

Situation et enjeux



L'aménagement de la zone AUrt dédiée à l'aménagement d'équipements touristiques s'inscrit dans le cadre du traitement de la séquence d'entrée de ville entre FRIAUCOURT et AULT, enjeu identifié par le SDAU.

L'aménagement de la zone doit veiller à s'intégrer dans un environnement ouvert vers les paysages des bas champs et de la Baie de Somme.

Les constructions devront s'implanter dans une bande de 50 mètres de profondeur le long de la RD19 pour répondre à l'urbanisation existante.

Le reliquat de la zone devra faire l'objet d'aménagements paysagers qui devront maîtriser la transition entre l'espace urbanisé et la zone naturelle.

Orientations d'aménagement



LEGENDE:

-  Limite de zone
-  Zone dédiée aux constructions
-  Zone dédiée aux aménagements paysagers
-  Ceinture verte à créer